

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 Avril 2014

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 22 Avril 2014

Présents : Ms Didier BOREL, Bruno LEMOUEL, Guy LABROUSSE, Damien LANDRY, Didier LERICHE, Thierry MERCIER, Mmes Annie CHERONNEAU, Gail COOPER, Nathalie BOEUF.

Absents : Mme Jocelyne Ré (excusée), M. Christian DEFOIS.

Secrétaire de séance : M. Guy LABROUSSE.

Contrat aidé : Le conseil Municipal décide de recruter un contrat avenir pour 35 heures par semaine sur une période de 1 an renouvelable. Le Maire est chargé d'effectuer les démarches nécessaires pour ce faire.

Délégations du conseil municipal au maire : les délégations du maire sont étendues à la préparation, la passation, l'exécution des marchés ; signature des demandes de permis de construire, de démolir, ou déclaration préalable pour la commune ; recruter pour les besoins occasionnels, les remplacements, les contrats aidés et les renouvellements de contrats.

Validation du rapport de la CLECT : suite à la fusion des communautés de communes, le conseil valide (5 voix pour, 1 voix contre, 3 abstentions), la compensation qui sera reversée à la commune, suite aux modifications des calculs des contributions fiscales.

Désignation délégué au SDEER et au Syndicat de la Voirie : M. Bruno LEMOUEL.

Subventions 2014 : Pas de subventions pour cette année 2014.

Vote des taux d'imposition : Suite aux modifications qui vont intervenir suite à la fusion de des communautés de communes, les taux d'imposition sont fixés comme suit : Taxe habitation : 7.93 % ; Taxe foncier bâti : 16.11 % ; Taxe foncier non bâti : 40.09 %.

Site Internet de la commune : le conseil municipal demande à la nouvelle Communauté de Communes d'héberger le site Internet.

Vote du budget 2014, en présence de M. Fragneau, Trésorier.

Vote du budget annexe (Bâtiment Sous les Aures) : pas de dépenses d'investissement. Le budget de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 26 435.21 € dont 5 412.24 € de loyers (art 752).

Le Conseil municipal vote à l'unanimité le budget tel que présenté.

Vote du budget communal :

Dépenses fonctionnement : 262 361.81 € dont :

011 – Charges à caractère général :	87 291.90 €
012- Charges de personnel :	96 425.00 €
65 – Autres charges :	18 689.54 €
66 – Charges financières :	3 079.53 €
67 – Charges exceptionnelles :	5 000.00 €
023 – Virement à la section investissement :	51 875.84 €

Recettes de fonctionnement : 262 361.81 € dont :

70- Produits des services :	17 350.00 €
73 – Impôts et taxes :	102 908.00 €
74 – Dotations :	51 608.00 €
75 – Autres produits de gestion courante :	13 000.00 €
77 – Produits exceptionnels :	598.00 €

La section investissement s'équilibre à la somme de 148 320.87 €.

Pour les investissements de l'année 2014, il est prévu la continuité des travaux de rénovation de la mairie, et l'achat de mobilier.

La baisse des dotations de l'état nous oblige à avoir un budget serré.
Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget de l'année 2014.

La séance est levée à 20 heures.

Le Maire,
Didier BOREL.